

## 2. OBJECTIFS PEDAGOGIQUES DE LA FORMATION

### 2.1 Présentation générale de la formation / Contexte / Environnement / Offre existante nationale et/ou locale

La pratique de l'activité physique comme moyen de prévention des maladies chroniques est de plus en plus identifiée. De plus l'activité physique adaptée est une thérapeutique reconnue dans ces mêmes maladies pour améliorer la qualité de vie mais aussi la mortalité globale ou spécifique induite par ces pathologies.

Une déclaration conjointe des ministres de la santé et des sports le 24 décembre 2012 a établi la nécessité de développer la pratique de l'activité physique adaptée pour la prise en charge des maladies chroniques en prévention primaire, secondaire et tertiaire. La nouvelle loi de santé institue la prescription de l'activité physique adaptée par les médecins pour le traitement des malades en ALD

Il paraît donc nécessaire de mettre en place une formation structurée pour répondre à cette demande.

### 2.2 Objectif(s) de la formation

Promouvoir l'activité physique (AP) afin de développer chez les personnes un « comportement santé » en particulier chez les personnes à besoin spécifique

- Connaître et comprendre la variété des impacts physiques et psychologiques de ces maladies chroniques
- Savoir prescrire une AP adaptée aux besoins spécifiques des patients et savoir orienter vers les structures adaptées.
- Connaître les parcours de soins

### 2.3 Secteurs professionnels visés Code ROME :

NB : Le Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois (ROME) est un référentiel conçu par Pôle emploi. Il présente l'ensemble des métiers regroupés par fiches, organisées par domaines professionnels.  
Les codes ROME sont consultables sur le site : [www.anpe.fr/espacecandidat/romeligne/RIIndex.do](http://www.anpe.fr/espacecandidat/romeligne/RIIndex.do)

### 2.4 Préciser quel dispositif de suivi des diplômés sera mis en place :

Un enregistrement des diplômés dans la structure régionale actuelle LSS (limousin sport Santé) devrait permettre de mettre en relation médecins et éducateurs spécialisés et organiser une dynamique locale sur la prise en charge adaptée des patients.

### 2.5 Partenariats :

**DOSSIER HABILITATION DU ET DIU 2016-2017**

- Partenaires** (une convention\* vient organiser la contribution, la commande, les engagements et rôles respectifs...)
- Soutien** (une lettre vient confirmer l'intérêt porté à la formation, éventuellement la volonté d'accueillir des stagiaires de favoriser l'inscription et/ou l'insertion professionnelle de publics parmi ceux attendus...)
- Institutions les plus concernées sur le territoire par la formation**

**On peut vraisemblablement obtenir une convention avec la DRJSCSS ( voir avec Dr Cahen**

\*joindre le projet de convention ou de protocole.

**2.6 Une inscription au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) est-elle envisagée ?**

NB : 3 promotions doivent avoir été diplômées pour en demander son instruction

- Oui       Non

### 3. MODALITES D'ACCES ET NIVEAU DES ENSEIGNEMENTS

Un DU ou DIU se caractérise autant par son niveau d'accès que par son niveau de sortie.

#### 3.1 Accès :

Niveau requis à l'entrée de la formation :

- Bac       Bac + 2       Bac + 3       Bac + 4       Bac + 5

**Diplômes exigés:** étudiants en 2<sup>ème</sup> cycle des études médicales, thèses de médecine et pharmacie, Diplôme d'état infirmier, kinésithérapeute, ergothérapeute, licence STAPS, Master STAPS

**Conditions supplémentaires éventuelles (dont expériences) :**

NB : Diplômes exigés + Conditions supplémentaires = conditions en deçà desquelles il y aura accès par Validation d'Acquis Professionnels

#### 3.2 Niveau des enseignements suivis :

Les DU et DIU ne s'identifient pas aisément dans la nomenclature (I à V) des niveaux de formation de la formation professionnelle. Nous pouvons adopter un « niveau des enseignements » pour qualifier nos DU. Il s'agira de fixer ce niveau en référence au LMD :

- en adoptant le niveau le plus immédiat au-dessus du niveau d'accès dans la grille LMD par défaut,
- en proposant un niveau supérieur si le volume horaire, la durée et la charge, comparativement à un diplôme national dans le même secteur disciplinaire le justifient.

Ex : niv 3<sup>e</sup> cycle santé pour le DU Neuroradiologie Interventionnelle, niv L3 pour le DU Gériatrie...

- Niv Bac  
 Niv L1  
 Niv L2  
 Niv L3  
 Niv M1  
 Niv M2  
 Niv 3<sup>e</sup> cycle santé

#### 3.3 Si le DU ou DIU est inscrit au RNCP :

Niveau de qualification (I à V) retenu :

#### 3.4 Procédure de recrutement :

- Sur dossier de candidature  
 Sur entretien  
 Sur dossier de candidature + entretien

### 3.5 Commission de recrutement et de validation d'acquis

La commission est suggérée par le responsable de la formation, proposée par le Directeur de l'UFR et validée par le Président de l'Université, su modèle VAP85.

**Précisez la composition de la commission de recrutement et de validation d'acquis :**

### 3.6 Conseil de perfectionnement :

Un conseil de perfectionnement est-il mis en place ?

Oui  Non

**Si oui, composition du conseil de perfectionnement :**

### 3.7 Capacité d'accueil :

Effectif d'équilibre (celui à partir duquel est établi le budget prévisionnel) :

Effectif maximal : 20  
Effectif minimum : 10

## 4. ORGANISATION DE LA FORMATION

### 4.1 Mode d'ouverture de la formation :

Le DU ou DIU recrute :

- en formation initiale (FI)
- en formation continue (FC)
- en formation permanente (FP)

### 4.2 Volume horaire total d'enseignement à l'Université :

4 modules de 12 heures sur 1 jour ½

48 H = A

### 4.3 Si stage pratique, équivalent horaire de ce stage:

1 module de 12 heures sous forme de TP

12 H = B

### 4.4 Durée totale de la formation, y compris stage :

60 H = A+B

### 4.5 Durée de la formation :

La formation a une durée de : 1 an(s)

### 4.6 Calendrier de la formation :

- Date de début des cours : septembre
- Date de stage (le cas échéant) : entre septembre et mai
- Période des sessions d'examen : première session mai et deuxième session juin

### 4.7 Modalité d'enseignement à distance

Oui  Non

Si oui, part respective si EAD + présentiel et modalités

## 5. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

### 5.1 Listes des principaux enseignants :

Indiquer le nom des principaux enseignants de l'équipe pédagogique, universitaires et/ou non :

Pr Daviet Jean-Christophe, MPR, Médecine du sport, CHU Limoges  
 Stéphane Mandigout (MCU-HDR), ILFOMER, STAPS.  
 Pr Tubiana Mathieu : module cancérologie CHU Limoges  
 Pr Viro, cardiologue, CHU Limoges  
 Pr Archambeaud Françoise, CHU Limoges  
 Pr Vincent François, CHU Limoges  
 Dr Cahen René, DRJSCS  
 Charles Dudognon, CDES Limoges  
 Benoit Borel, MCF, STAPS  
 Anaick Perrochon, MCF, ILFOMER  
 Joëlle Bonis, MCF, STAPS  
 Dr Jean-Michel Delavaud, UTEP, CHU

### 5.2 Maquette des enseignements :

<b>Module 1 : « Approche physiologique, pratique et juridique de l'activité physique »</b>				
Enseignements	Volume horaire			Nom et qualité des intervenants, fonctions occupées, établissement d'appartenance
	CM	TD	TP	
Réponse musculaire à l'effort	2			Stéphane Mandigout, MCF-HDR, ILFOMER
Energie et muscle à l'effort	2			Stéphane Mandigout, MCF-HDR, ILFOMER
Connaissance pratique de l'entraînement	2			Stéphane Mandigout, MCF-HDR, ILFOMER
Adaptation à l'entraînement	2			Stéphane Mandigout, MCF-HDR, ILFOMER
Aspects réglementaires, législatifs et organisationnels du sport en France	4			Dr René Cahen, médecin conseiller DRJSCS Charles Dudognon, CEDS
<b>Module 2 : Métabolique et cardiorespiratoire</b>				
Enseignements	Volume horaire			Nom et qualité des intervenants, fonctions occupées, établissement d'appartenance
	CM	TD	TP	
Rappel physiologique : activité physique et appareil cardio-circulatoire	1			Pr. Patrice VIROT PU-PH cardiologie Faculté de médecine de Limoges
Effets cardiovasculaires préventifs et thérapeutiques de l'activité physique	1			Pr. Patrice VIROT PU-PH cardiologie Faculté de médecine de Limoges
Réadaptation cardiaque	1			Pr. Patrice VIROT PU-PH cardiologie Faculté de médecine de Limoges
Activités physiques et sportives et risques cardiovasculaires	1			Pr. Patrice VIROT PU-PH cardiologie Faculté de médecine de Limoges
Activité physique et maladies respiratoires	4			Pr Vincent François, PU-PH Faculté de médecine de Limoges
Facteurs de risque et prévention du diabète de type 2. Effet préventif de l'activité physique sur le diabète de type 2. Effet de l'activité physique dans le traitement du diabète	1			Pr Françoise Archambeaud, PU-PH faculté de médecine

**DOSSIER HABILITATION DU ET DIU 2016-2017**

Recommandations et mise en place de l'activité physique chez le diabétique type 1, type 2 et le diabète gestationnel	1			Pr Françoise Archambeaud, faculté de médecine
Classification et physiopathologie du diabète. Épidémiologie et caractérisation du diabète de type 2.	1			Pr Françoise Archambeaud, faculté de médecine

**Module 3 : cancéro-neuro-gériatrie**

Enseignements	Volume horaire			Nom et qualité des intervenants, fonctions occupées, établissement d'appartenance
	CM	TD	TP	
Plasticité de la fonction motrice Principes de rééducation dans les affections neurologiques centrales	1			Jean-Christophe Daviet, faculté de médecine
Activité physique et maladie de parkinson	0.5			Jean-Christophe Daviet, faculté de médecine
Activité physique et sclérose en plaque	0.5			Jean-Christophe Daviet, faculté de médecine
Incitation à l'activité physique chez les patients post-AVC	2			Jean-Christophe Daviet, faculté de médecine ; Stéphane Mandigout, MCF ILFOMER
AP et cancer Epidemiologie cancer Facteurs de risque et prevention du cancer AP en prevention du cancer AP en traitement : impact sur qualite de vie , effets secondaires traitement , survie sans récidence et survie globale	6			Pr Tubiana-Mathieu, faculté de médecine
Activité physique et personnes âgées	2			

**Module 4 : Education thérapeutique et motivation**

Enseignements	Volume horaire			Nom et qualité des intervenants, fonctions occupées, établissement d'appartenance
	CM	TD	TP	
Les croyances en santé	1			Jean-Michel Delavaud, UTEP, CHU
Place de l'écoute active	2	1		Jean-Michel Delavaud, UTEP, CHU
La motivation	1	1		Jean-Michel Delavaud, UTEP, CHU
Renforcer la motivation intrinsèque	1.5			Jean-Michel Delavaud, UTEP, CHU
Les facteurs motivant ou décourageant	1			Jean-Michel Delavaud, UTEP, CHU
Le modèle de changement de Prochaska et Di-Clemente	1	1/2		Jean-Michel Delavaud, UTEP, CHU
L'ambivalence	1	1		Jean-Michel Delavaud, UTEP, CHU

**Module 5 : Stage et application pratique**

Enseignements	Volume horaire			Nom et qualité des intervenants, fonctions occupées, établissement d'appartenance
	CM	TD	TP	
Mise en situation pratique (Simulateur du vieillissement, simulateur de fatigue) ; les évaluations de terrains ; la séance d'activité physique adapté ; le contrôle de l'activité physique.			12	Stéphane Mandigout, MCF, ILFOMER ; Benoit Borel, MCF, STAPS ; Anaick Perrochon, MCF, ILFOMER ; Joëlle Bonis, MCF, STAPS

## 6. VALIDATION DE LA FORMATION

### 6.1 Contrôle des connaissances :

Insérer ci-dessous le règlement complet des modalités de contrôle des connaissances

Les examens se déroulent à la Faculté de Médecine de Limoges.

Seuls les candidats justifiant d'une assiduité suffisante à l'enseignement théorique et aux stages pratiques (présence obligatoire) seront autorisés à se présenter à cet examen.

Les candidats subissent un examen de fin d'études comportant les épreuves suivantes :

1 - une épreuve écrite de 2 heures au maximum notée de 0 à 40 portant sur l'ensemble des enseignements théoriques et comportant des questions sur chacun des modules.

2 - la rédaction d'un mémoire ou la publication d'un article dans une revue spécialisée dont le thème est défini par l'un des maîtres de stage, noté de 0 à 30. Ce mémoire ou cet article doit être relatif à l'étude d'un sujet concret, suivi et géré par le candidat pendant la durée de la formation, soutenu par des références bibliographiques actualisées et remis 20 jours avant la soutenance.

Pour être déclarés admis, les candidats doivent avoir obtenu au minimum un total de 35 points pour l'ensemble des épreuves de l'examen terminal. Toute note inférieure à 6 sur 20 est éliminatoire quelle que soit l'épreuve en cause.

Le jury, désigné par le Président de l'Université, avec délégation de la signature de Monsieur le Doyen de la Faculté de Médecine de Limoges, comprend au moins 4 membres choisis parmi les enseignants du diplôme, sur proposition du Directeur de l'enseignement.

Les candidats qui n'ont pas satisfait à l'examen de fin d'études ne conservent pas le bénéfice d'une note égale ou supérieure à la moyenne obtenue à l'épreuve écrite. Concernant le mémoire (ou l'article) et l'épreuve pratique, ils conservent la note attribuée respectivement à chacune de ces deux épreuves si celle-ci est égale ou supérieure à 10 sur 20 et seulement pour l'année universitaire suivante.

### 6.2 Jury :

Le jury est arrêté annuellement par le Président de l'Université, sur proposition du Directeur de la composante de rattachement.

Préciser la composition prévisionnelle du jury (préciser leurs fonctions)

NB : Cette composition est à transmettre à la Direction des Etudes conformément à la procédure en vigueur.